

# DÉLIBÉRATIONS

N° 2023/015/1.1

Feuillet n°018



Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT  
**Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir**  
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

**L'an deux mil vingt-trois, le 2 mars**, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de La Bachellerie, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

**Date de convocation : 23 février 2023**

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	41
Votants :	48
Pour :	48
Contre :	0
Abstention :	0

#### PRÉSENTS :

**Titulaires** : Didier CLERJOUX, Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Élodie REBEYROL, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire ADOUX, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Claude TURBANT, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Frédéric GAUTHIER, Fabien JAUBERT, Jean-Yves VERGNE, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

**Suppléant** : Dominique DURUY représentée par Gilles COZANET, Jacques MIGNOT représenté par Maurice DUBREUIL, Patrick DELAUGEAS représenté par Patrick BONIN.

**Excusés** : Bertrand CAGNIART donne pouvoir à Claude SAUTIER, Gérard MERCIER, Patricia FLAGEAT, Patrick GAGNEPAIN, Jean-Michel LAGORSE, Jean-Louis PUJOLS donne pouvoir à Élodie REBEYROL, Sébastien LUNEAU, Olivier ROUZIER, Mattia TRENTMONT donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Jean-Michel LAGORSE, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Frédéric GAUTHIER, Isabelle DUPUY, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Sabine BOUTINAUD donne pouvoir à Jean-Yves VERGNE, Maud MANIERE, Caroline VIEIRA donne pouvoir à Bernard BEAUDRY.

**SECRÉTAIRE** : Mme Josiane LEVISKI.

#### **OBJET : Habitat : Convention de groupement de commandes pour la formation adaptée**

La Communauté de Communes est engagée depuis octobre 2022 dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Revitalisation Rurale. Cette opération est gérée en régie par le Service Habitat et Revitalisation.

De manière à renforcer les connaissances et compétences de nos Conseillers Techniques Habitat en matière d'élaboration et de conduite d'un projet d'adaptation d'un logement, un programme de formation spécifique a été défini.

Ce programme apportera les clés permettant de mieux répondre aux attentes et aux besoins de l'intéressé, de la famille et des aidants, de façon optimale au regard de la réglementation et des contraintes du cadre bâti.

AR Prefecture

024-200041150-20230302-DE2023015-DE  
Reçu le 07/03/2023

Les articles L2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes. Ces groupements ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats.

Au regard des partenariats déjà établis à l'échelle du Périgord Noir, il est proposé de conclure un groupement de commandes pour la réalisation d'une formation « Accessibilité et adaptation des logements » dans le cadre des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat réalisées en régie sur les territoires des Communautés de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir (CCTHPN), de la Vallée de l'Homme (CCVH) et de Sarlat-Périgord Noir (CCSPN).

Le coût de ladite formation est estimé à 3 000 € TTC et il est proposé de le financer de la manière suivante :


- CCTHPN = 1 500 € TTC,
- CCVH = 1 000 € TTC,
- CCSPN = 500 € TTC.


A cet effet, une convention constitutive, définissant les modalités de fonctionnement du groupement dont celle de désigner la CCTHPN comme coordonnateur de ce groupement de commandes, doit être signée entre les membres listés ci-dessus.


**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le projet de Convention constitutive d'un groupement de commande pour la réalisation d'une formation « Accessibilité et adaptation des logements » dans le cadre des OPAH, annexé à la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

 **APPROUVE** la Convention constitutive d'un groupement de commande pour la réalisation d'une formation « Accessibilité et adaptation des logements » dans le cadre des OPAH, annexée à la présente délibération,

 **AUTORISE** le Président à signer cette Convention et toutes les pièces nécessaires à sa bonne exécution,

 **ENGAGE** l'inscription des crédits nécessaires au budget.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,  
le 06/03/2023

Le Président,  
Dominique BOUSQUET,  
Terrassonnais  
Communauté de Communes  
58 Avenue Jean Jaurès  
24120 Terrasson-Lavilledieu  
05 53 50 96 10  
Haut Périgord Noir

AR Prefecture

024-200041150-20230302-DE2023015-DE  
Reçu le 07/03/2023

Terrassonnais  
Communauté de Communes  
58 Avenue Jean Jaurès  
24120 Terrasson-Lavilledieu  
05 53 50 96 10  
Haut Périgord Noir